

Inventaire des situations de "prise de responsabilité"

Marie-France BLACHERE
LEGTA E de CHAMBRAY
27 240 GOUVILLE
France

La vie scolaire

Internat : Accès à l'internat libre en soirée après la fin des cours et le mercredi après midi.
Pour les élèves de première et terminale.

Restauration : Mise en place d'une commission de menus qui se réunit 2 à 3 fois dans le courant de l'année scolaire et où participent 1 à 2 élèves volontaires par classe.

Règlement intérieur : les modifications sont discutées en conseil de délégués puis proposées au conseil intérieur.

Espace : Gestion par les élèves du foyer socio culturel

Temps : Gestion individuelle du temps entre 17h15 et 19h45 et le mercredi après midi ; des choix possibles quand enseignants absents ou heures d'études inscrites à l'emploi du temps

Les activités extra-scolaires

Participation UNSS gérée par enseignants de sport mais clubs (sportifs et autres) gérés par un élève responsable.

Pratique tous les soirs et le mercredi après midi. L'ASC est gérée par élèves encadrés par enseignant ESC

Les activités pédagogiques

Peu d'autonomie sur ces activités. Pour l'orientation, des informations sur les poursuites d'étude sont proposées les élèves sont libres d'y participer mais ils ne proposent pas. Dans le cadre de travaux pratiques ou de séances de pluridisciplines les élèves sont associés à certaines actions se déroulant sur le domaine (plan d'action zone Espace Naturel Sensible ; restauration d'un plan d'eau) mais ce sont toujours les enseignants ou l'administration qui sont à l'initiative des actions.

Le programme d'éducation à la santé est toujours discuté en conseil de délégués et certains étudiants sont acteurs dans le cadre de leurs PIC.

Education à l'environnement : dans le cadre de la démarche établissement du développement durable, les élèves sont pleinement associés et prennent des initiatives dans la mise en place des actions (tri sélectif ; refuge LPO...)

Les activités de détente

La gestion et l'animation du foyer est assurée par les élèves

L'organisation de soirées festives est également prise en charge par les élèves.

L'accès aux ressources de l'établissement nécessaires pour faire le travail personnel

Accès au CDI : plages d'ouverture très étalées (8h-19h) ce qui donne un accès possible de façon autonome.

Les salles de classe des élèves de première et terminale sont accessibles toute la journée. Pour les élèves de seconde il y a une salle d'étude.

La participation à la gestion de l'établissement